

Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances

Coup de frein pour le marché des assurances au 2^{ème} trimestre 2018

Après un début d'année prometteur l'activité du marché de l'assurance s'est ralentie de manière importante au cours du deuxième trimestre de 2018: toutes branches d'assurances confondues, les primes diminuent de 16,86% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Sur les six premiers mois de l'exercice 2018 l'encaissement global enregistre un recul de 4,98% avec des primes en diminution de 10,01% en assurance vie et en augmentation de 28,73% dans les branches de l'assurance non vie.

En assurance-vie la chute de l'encaissement doit être mise en relation avec le fait que le deuxième trimestre de 2017 avait connu une activité d'une ampleur exceptionnelle avec des primes en croissance de près de 30%. Comparé aux deuxièmes trimestres des années 2015 et 2016, celui de 2018 connaît même une légère progression. La décroissance semestrielle de 10,01% de l'encaissement vie en 2018 est imputable exclusivement aux produits en unités de compte dont les primes reculent de 21,55% alors que l'encaissement relatif aux produits à rendements garantis progresse de 24,93%. Comme il avait été déjà signalé au 1^{er} trimestre 2018 la croissance de l'encaissement des activités à rendements garantis est due avant tout au développement d'une importante activité de produits de protection et non à des opérations d'épargne.

Le total des provisions techniques des assureurs vie s'établit à 176,55 milliards d'euros à la fin juin 2018, en progression de 6,20% par rapport à la fin juin 2017 et de 2,22% par rapport à la fin mars 2018. L'augmentation de 3,83 milliards du 2^{ème} trimestre 2018 est imputable à une collecte nette positive à raison de quelque 1,67 milliards, les nouvelles primes dépassant nettement les rachats. Le taux de rachat annualisé est remonté à un niveau de 8,04% des provisions techniques après une baisse passagère au cours du premier trimestre.

L'assurance non vie progresse de 28,73% sur les six premiers mois de 2018, cette progression remarquable continuant d'être impactée de manière significative par les retombées de l'agrément de compagnies ayant choisi le Luxembourg comme lieu d'installation suite à la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne. Les assureurs travaillant essentiellement, sinon exclusivement sur le marché luxembourgeois, enregistrent une croissance de leur encaissement de 10,45%. Les entreprises opérant à l'étranger dans les branches d'assurances non vie hors assurances maritimes voient par contre leur encaissement augmenter de 49,87%. L'assurance maritime pour laquelle seuls les chiffres du 1^{er} trimestre sont disponibles et qui est essentiellement le fait de quelques grandes mutuelles dont l'encaissement reflète l'évolution des sinistres a reculé de 15,83% au cours de cette période.

L'ensemble des données est disponible sur le site internet www.caa.lu du Commissariat aux Assurances.